

Un document des Archives Nationales.

A.N. Col C/4/32 f°167

[Le 31 décembre 1772 - Maillart au ministre : trop d'enfants trouvés embarqués sur les navires, coût pour la colonie.]

===

Au Port Louis Isle de France le 31 décembre 1772

Monseigneur,

Il n'arrive presque point de vaisseaux d'Europe qu'il n'y ait à bord beaucoup d'enfants trouvés, et il se trouve quelquefois des femmes ou filles dans le nombre. Il faut bien, une fois rendus ici, les nourrir, et c'est une dépense et un très grand embarras. Nous examinons à l'arrivée ceux qui peuvent servir comme soldats, et on les met dans la légion. Ceux qui sont marins sont employés dans le port, et gagnent au moins leurs vivres. Mais quand il se trouve des femmes ou des hommes, bons à rien, souvent estropiés, c'est une charge pour la colonie, ils occasionnent encore de la dépense pour les renvoyer. Il est très essentiel que vous renouveliez, Monseigneur, sur cela les ordres nécessaires dans les ports de France qui arment pour ce pays-ci où rien n'est pire qu'une bouche inutile, puisque souvent on est fort embarrassé pour se procurer des subsistances.

Je suis persuadé d'ailleurs que la plupart de ces fugitifs ne s'embarquent furtivement dans les vaisseaux que pour échapper à la justice, ou à leurs créanciers, ce qui est de la plus dangereuse conséquence.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Maillart-Dumesle

* * *